

Archives départementales de la Haute-Vienne

**Bureau des finances
de la généralité de Limoges,
1562-1790**

extrait de l'inventaire sommaire de la série C

rédigé par Camille Rivain et Alfred Leroux, imprimé à Limoges en 1891

Version en ligne restructurée par R. Chanaud en 2007

Avertissement

L'inventaire ci-dessous est un extrait de l'inventaire sommaire de la série C des Archives départementales de la Haute-Vienne rédigé par Camille Rivain et Alfred Leroux et publié par ce dernier en 1891. Les mêmes principes ont été appliqués que pour l'inventaire des archives de l'intendance de la généralité de Limoges (pour plus de détails, voir l'introduction en ligne de cet inventaire) :

R. Chanaud, 5 septembre 2007

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
SOMMAIRE	3
CORPS DU RÉPERTOIRE	4
Affaires domaniales classées par localités	4
Voirie	16
Droits domaniaux	18
Offices	18
Contrôle et droits joints	19
Contrôle, amortissement, franc-fief	19
Droits réservés	20
Papiers et cartons	20
Anoblissement, confirmation de noblesse.....	21
Contentieux	24
Remboursement des dettes de l'Etat.....	26
Divers.....	27

Corps du répertoire

AFFAIRES DOMANIALES CLASSÉES PAR LOCALITÉS

C 561. (Liasse.) — 3 pièces, papier (imprimées).

1778. — Domaine royal en Limousin. — Arrêt du Conseil portant que les murs, fossés et remparts de la généralité de Limoges et leurs emplacements feront partie du domaine de la couronne, et maintenant les détenteurs actuels des dits emplacements en possession, à charge par eux de présenter leurs titres de propriété devant le Bureau des finances de Limoges. Dans la lettre d'envoi du dit arrêt on rappelle qu'il est conforme à l'édit de novembre 1681 (trois exemplaires).

C 562. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1780-1786. — Domaine royal à Aix. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de J.-B. Duverger, prieur aumônier de la ville d'Aix, pour un jardin sis près de l'ancien mur d'enceinte, 1780 ; — de J.-B. Moreliéras, « prêtre infirme et pauvre », Marie Lemaitre et les enfants mineurs de feu Martin Chaptart, se disant « non seulement pauvres et infortunes, mais de plus infirmes et sans secours », pour un jardin sis près de l'ancienne fortification, 1780 ; — d'Etienne Delhoume, huissier royal, pour un jardin, 1780 ; — de François Brousse, aubergiste, pour un lopin de terre, 1780. — Requête de Me Antoine Quinque, notaire loyal et procureur d'office en la baronnie d'Aix, adressée aux trésoriers de France à Limoges, aux fins d'obtenir des ingénieurs des ponts et chaussées un alignement pour clore le terrain sur les derrières de sa maison, 1786 : « Supplie humblement.... disant qu'à raison de l'établissement de la nouvelle grande route au dernier (sic) de la dite ville d'Aix, on fut obligé de prendre en 1783, pour le commencement de la dite route.... le jardin, la cour et le pré du sieur Maleden.... aujourd'hui appartenant au suppliant.... Cette partie isolée est effrayante et dangereuse pour les habitants comme pour les étrangers et les voyageurs. On n'y porte les yeux en plein jour qu'avec la dernière peine. C'est un creux propre à cacher et réfugier les malfaiteurs. Et le suppliant dont la porte d'entrée de sa maison a justement aspect sur le bord et à l'entrée d'icelui, ne sort de chés lui dans la nuit, lorsque les affaires de son état l'appellent au dehors, qu'en tremblant et avec la cruelle crainte d'être arrêté. D'une autre part, il est évident que tôt ou tard les vagabonds qui pourraient prendre retraite sur ce local pour se garantir des injures de l'air pendant la nuit, finiroient par s'introduire dans la maison du suppliant à la faveur de quelque effraction dans le mur ou sur le portail, et y commettraient des vols. Tout le monde sait qu'il tient une caisse en sa qualité de contrôleur du bureau des actes, et il n'en faudrait pas davantage pour faire hazarder les plus mauvais coups..... » — Procès-verbal de l'état des lieux litigieux indiqués dans la précédente requête.

C 563. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1778-1785. — Domaine royal à Bellac. — Extraits des registre du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Philippe Joubert de la Briaudière, contrôleur ambulant du domaine, du Roi, pour un jardin sis rue du Fort, confrontant à la halle des bouchers et aux fossés de la ville, au devoir de 20 sols de cens, 1779 ; — de Philippe Joubert de la Briaudière, contrôleur ambulant du domaine du Roi en la généralité de Limoges, pour une maison sise

dans le fort de la ville, 1779 ; — des officiers municipaux de Bellac, pour un emplacement sis près de la prison, 1779 ; — des officiers municipaux de Bellac, pour un emplacement confrontant au domaine du sieur Génèbrias, officier des écuries du Roi, à eux accensé par le duc de Laval, seigneur engagiste de la châtellenie de Bellac, au devoir de 30 sols de cens, 1779 ; — de Jean Doucet dit Pallinaud, charpentier, pour un terrain sis près de la porte de la Prade et contigu aux anciens remparts, au devoir de 10 sols de cens, 1780 ; — de Pierre Mallebay de Chabannes, avocat en parlement, demeurant à Bellac, pour deux jardins contigus aux murs de la dite ville, 1780 ; — de Pierre Charles, cavalier de maréchaussée à la résidence de Bellac, pour un jardin sis aux côtes de la ville, 1780 ; — de J.-B. Peytaud, vicaire de Bellac, pour un jardin sis sous les murs de la ville, 1781 ; — de delle Marie Dumay, veuve de Jean Constancin, bourgeois, pour un pré sis dans les fossés de la ville, 1781 ; — de Pierre Mallebay de Chabannes, avocat, pour deux jardins contigus sis aux côtes du pont des Tanneries, près une tour des anciens remparts, 1781 ; — de J.-B. Teytaud, vicaire de l'église paroissiale de Bellac, pour un jardin sis près la porte de la Prade confrontant au chemin qui mène à la rivière du Vincou, 1781 ; — de Barbe Rebeyrat, veuve de François Choulières, pour un jardin confrontant aux mêmes remparts, 1783 ; — de Léonard Pomme, me cordonnier, pour un terrain vague sis à la Chaume, 1784 ; — de Léonard Massoulard du Maubert, avocat, pour un emplacement sis devant sa maison, 1784 ; — de François Javot, cordonnier, pour un jardin sis rue de la Chaume dans les anciens fossés de la ville, et confrontant au chemin qui mène à la maison des Dames de la Croix, 1785 ; — de Jean Rivaud, conseiller du Roi, lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts de Bellac, pour un carreau de jardin sis en la dite ville, 1785 ; — de François Mallebay, cordonnier, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, 1785. — Pièces diverses relatives aux susdites maintenues.

C 564. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1784. — Domaine royal à **Bellac**. — Lettres d'affaires adressées à M. Fournier, receveur des domaines du Roi à Limoges, par les sieurs Mallebay de Chabannes, avocat, Joseph Mallebay, me d'école, et autres habitants de Bellac, relativement aux biens qu'ils possèdent dans le dit domaine.

C 565. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1779-1783. — Domaine royal à **Châteauponsac**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial de Fénieux, écuyer, agr. de Vaubourdolle, habitant de Châteauponsac, mais demeurant ordinairement au château de l'Age de Plaisance en Poitou, pour une maison sise en la dite ville, 1779 ; — de J.-B. Mathieu Gorse, président trésorier de France, pour un jardin sis en la dite ville, 1780 ; — de Marie Cartou, aubergiste, pour un jardin, 1780 ; — de Pierre Marsat, chirurgien, pour un jardin, 1780 ; — de François Lagorse, entrepreneur, pour un jardin, 1780 ; — de François Vignaud, « architecte de la ville de Châteauponsac », pour un jardin, 1780 ; — d'Anne Delavalette, veuve de Michel Tardy, pour un jardin sis dans le faubourg de St-Thyrse, confrontant au chemin qui mène de la porte de Paris à celle de Rochefort, 1780 ; — de Sébastien Péroux, vendeur d'eau à Paris, pour une maison sise près le cimetière, 1780 ; — de Pierre Périn, pour un jardin confrontant à celui de François Vignaud, architecte, et à la porte de la ville dite la Fausse-Porte, 1780 ; — de Jean Dubouchet, maçon, pour une maison, 1780 ; — de Joseph et Jean Tardy, frères, tous deux prêtres, pour un jardin, 1780 ; — de Jean Bertrand, tisserand, pour une maison, 1781 ; — de J.-B. Gigault d'Alvoucour, prêtre, pour une maison et un jardin, 1781 ; — de delles Marie et Julie Morel de Fromental, pour un terrain vague sis « au bout de leur parterre », 1783, etc.

C 566. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1774-1779. — Domaine royal au **Dorat**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : d'Anne Massoulard, veuve de Jean du Toury, chirurgien, pour un jardin sis près la porte du Château, et confrontant « au chemin du tour de la

ville qui sert de promenade », 1774 ; — de Théobald Lajoux, notaire royal, « pour deux jardins situés dans l'extérieur et intérieur de la même ville » ; — de Berthe Tronchaud, veuve de Joseph Cillioux, marchand boucher, pour un jardin confrontant à celui des sieurs Vignaud, chanoines du chapitre, 1779 ; — d'Anne Massoulard, pour un jardin avec grange confrontant à la promenade de la ville, 1779.

C 567. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1780. — Domaine royal au **Dorat**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Jean Lhérisson, tailleur d'habits, pour un jardin confrontant au mur des dames religieuses ; — de Joseph Coudamy, fils de Léonard Coudamy, grenadier au régiment de Foix-infanterie, pour un jardin confrontant à celui de Jacques Bouchet, marchand orfèvre ; — de Jean de Nesmond, notaire royal, pour un jardin confrontant à celui d'Antoine Lherbon, notaire ; — de Pierre Augros, voiturier, pour un jardin confrontant à celui du sieur de Cressac, chanoine ; — de Jean Villebard, perruquier, pour un jardin sis « dans l'extérieur des fossés de la ville » ; — de Jacques Aubugeois du Genesteix, juge de la ville du Dorat, pour un jardin confrontant à celui du sieur Vidard, avocat ; — de Théobald Teytaud, bourgeois, pour une maison confrontant aux anciens remparts ; — de Jean Vacherie, arpenteur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts [de Bellac], pour un jardin confrontant aux glacis des fossés de la ville ; — de Pierre Babaud de la Chaussade, secrétaire du Roi, demeurant à Paris, pour un jardin confrontant à celui de Durozier, « faiseur de chaises » ; — de Hubert-Jean Laurent de la Locherie, chanoine de l'église du Dorat, pour un jardin attenant à sa maison ; — de Léonard Bordier, journalier, pour un bâtiment confrontant aux anciens remparts ; — de Jean Teytaud, huissier, pour un jardin confrontant à celui du sieur Nicot, conseiller ; — de Jean-François Mallevaud ancien lieutenant général de la ville du Dorat, pour un jardin confrontant au palais royal du Dorat ; — de Philippe de Cornette, grand chantre du chapitre du Dorat pour un jardin confrontant au puits public ; — de François Vételay, notaire royal, pour un jardin confrontant à la rue du Pont-Levis ; — des religieuses bénédictines du Dorat et d'Antoine Boutinon, leur homme d'affaires, pour un jardin confrontant à celui du sieur Genesteix, ancien juge de la ville ; — de François Célécourt, paveur, pour deux petits jardins, sis en la dite ville ; — de J.-B. Grenard de Libauderie, chanoine du chapitre, pour un jardin sis dans les fossés de la ville ; — de Pierre Courdeaux, me charpentier, pour un jardin sis près de la porte de 1 Bergerie ; — de Léonard-Jean Sandemoy, avocat en parlement, « exerçant au premier et principal siège royal de la sénéchaussée de la Basse-Marche, en la ville du Dorat », pour une maison confrontant à la voie publique, etc.

C 568. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1780. — Domaine royal au **Dorat**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Joseph Bouquet du Risbourgeois pour un jardin sis dans les anciens fossés de la ville, confrontant au chemin qui mène extérieurement de la porte Ribouneix, la porte du château ; — de Michel Fillioux, boucher, pour un terrain confrontant à la partie des remparts occupée par le sieur abbé Cornette et à la Tour près de laquelle se trouve la fontaine dite des Fossés ; — de Messire Pierre Baraud de la Chaussade, « écuyer, secrétaire du Roi du grand collègue », pour un jardin sis dans les fossés de la ville, près du cimetière ; — de Joseph Coudamy, tailleur, pour un jardin sis dans les fossés de la ville et confrontant aux bâtiments et à la terrasse du chapitre et à une ancienne tour des remparts servant actuellement de prison, et au chemin qui conduit de la porte Louis à la porte Bregère ; — de J.-B. Grenard, chanoine du Dorat, pour un jardin confrontant au passage de la tour Dinsat ; — d'Antoine Lherbon, notaire royal au Dorat, pour une grange construite sur les anciens rempart ; — de Jean de Nesmond, notaire royal, pour un jardin confrontant aux anciens remparts ; — de Jacques Sénemaud, maréchal, pour un jardin sis près de la porte Louis et confrontant au jardin du sieur Vételay de Bort, notaire royal ; — de J.-B. Vidard, avocat en parlement, pour un jardin confrontant à celui du sieur du Genesteix, ancien juge, et aux remparts de la ville ; — de Jacques Aubugeois du Genesteix, ancien juge du Dorat, pour un jardin et bâtiment confrontant au jardin des

religieuses de la ville ; — de Joseph Coudamy, grenadier au régiment de Foixinfanterie, pour un jardin confrontant à celui du sieur Bouché, bijoutier ; — de Hubert-Jean Laurent de la Locherie, chanoine du Dorat, pour un jardin confrontant aux anciens rempart ; — de Jean Vacherie, arpenteur royal, pour un jardin confrontant à celui des religieuses du Dorat et aux anciens remparts ; — des religieuses bénédictines du Dorat, pour un jardin, une cour et un bâtiment faisant partie des anciens remparts et de la contrescarpe de la ville ; — de Joseph Aloncle, boulanger, pour un jardin sis dans les fossés de la ville et confrontant au jardin de Pierre Augros, voiturie ; — de François Vetelay de Bort, notaire royal, pour un jardin confrontant au chemin qui mène de la porte Louis au cimetière ; — de Léonard-Jean Sandemoy, avocat, pour un jardin confrontant aux anciens remparts de la ville ; — de Jean-François de Mallevaud, ancien lieutenant général au Dorat, pour un jardin sis entre la porte Louis et la porte Bregère, et pour une terrasse voisine de l'auditoire du Palais.

C 569. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1781. — Domaine royal au **Dorat**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : du sieur des Embomas, chevalier de St-Louis, pour un jardin dépendant de sa maison ; — de Jacques Boucher, marchand orfèvre et bijoutier, pour un jardin confrontant aux anciens remparts ; — de Marie-Élisabeth Teytau, veuve de Jean Aubusson, sieur de Petit-Mont docteur en médecine, pour une grange confrontant à celle d'Antoine Lherbon, notaire ; — de Christophe Bouquet, me chirurgien, pour un jardin adjacent à sa maison ; — de J.-B. Audiguët, tisserand, pour un jardin sis dans l'intérieur de la ville ; — du sieur Nicot, conseiller de la ville du Dorat, pour un jardin confrontant à celui du sieur Teytaud, huissier ; — du sieur Jeverdat (al. Javerdat), chanoine du chapitre, pour un sien jardin sis dans l'intérieur de la ville ; — du dit sieur Jeverdat pour un autre jardin confrontant au four banal du chapitre et à une tour des anciens remparts ; — de Joseph Brunet, journalier, pour un jardin attenant à sa maison ; — de François Frugier, maréchal, pour un jardin confrontant à celui du sieur Vidard, avocat, etc.

C 570. (Liasse.) — 3 pièces, papier,

1782-1783. — Domaine royal au **Dorat**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre de Genesteix, marchand, pour une maison sise dans le faubourg du Château ; — des enfants mineurs de feu Théobald Lajoux, notaire, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, confrontant à celui du sieur Bonége, huissier, et aux remparts de la ville ; — de Barbe Ribeyrat, veuve de François Morlière, mazelier (boucher), pour un jardin confrontant aux murs de la ville.

C 571. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1783. — Domaine royal au **Dorat**. — Lettres d'affaires adressées à M. Fournier, receveur des domaines du Roi, à Limoges, par le sieur Vidaud, avocat, et autres habitants du Dorat, relativement aux biens qu'ils possèdent dans le dit domaine.

C 572. (Cahier.) — In-8°, 85 feuillets, papier.

1777. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Procès-verbal de l'état des pavés, maisons et édifices de la dite ville, fait par l'ordre du Bureau des finances de la généralité de Limoges par Psalmet Gauchier du Marache, écuyer, seigneur de Villemonjaine, Le Mazeau, Vareille et autres lieux. — Parmi les noms propres on peut relever : Léonard Lassigne, chanoine du chapitre d'Eymoutiers ; Joseph Tavernier, me chirurgien ; les Pénitents bleus de la dite ville ; les dames Ursulines ; Joseph Pasquet, notaire royal ; le chapitre de la ville ; Léonard Ruben de Counouille, procureur d'office du chapitre de la ville ; Jean Marmont, médecin ; Léonard Raymond, licencié es lois ; l'abbé de Neuvalle, bachelier de Sorbonne ;

Chenaud, cavalier de la maréchaussée ; Ruben de Lavalie, juge et subdélégué ; Jacques Meilhac, chanoine du chapitre ; François Dumont, avocat ; le sieur Ruben. curé de St-Moreil, etc. — Le procès-verbal signale les édifices suivants : l'Hôtel-Dieu, le four du seigneur évêque, la « maison théologique », le four banal du chapitre appelé four de N.-D., le cimetière de la paroisse N.-D., la fontaine de la place publique, les classes des dames religieuses, etc.

C 573. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1763-août 1779. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre Ruben, bourgeois, pour un jardin sis dans les fossés de ladite ville, au devoir de 5 sols, 6 deniers de cens, 1763 ; — de Léonard Raymond, licencié en droit, pour un jardin confrontant au chemin qui mène de la porte St-Psalmet au pont de Peyrat, au devoir de 6 sols 3 deniers de cens, 1764, etc. — Cession faite par Joseph Bardoulat de Laplanche, bourgeois, au sieur de la Bachellerie de la Faye d'un terrain pris sur les anciens fossés de la ville, au devoir de 3 sols de cens, 1778.

C 574. (Liasse.) — 10 cahiers in-8°, 91 feuillets, papier.

4 octobre 1779. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Léonard-Xavier Ruben de Counouille, notaire royal et procureur à Eymoutiers, pour un jardin et bâtiment sis dans les fossés de la dite ville au devoir de 7 sols 6 deniers ; — de Léonard Raymond, licencié ès lois, demeurant à Eymoutiers, pour un jardin et une terrasse sis dans les fossés de la dite ville, au devoir de 6 sols 3 deniers ; — de Martin Mazaloubaud, me chirurgien demeurant à Eymoutiers, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville près la porte St-Psalmet, au devoir de 34 sols ; — de Pierre de Labachellerie, licencié ès lois, ancien prier de Nontron et chanoine honoraire d'Eymoutiers, pour un terrain sis près des remparts qui servent de clôture au bâtiment de religieuses Ursulines, au devoir de 3 ll. 15 sols ; — de Léonard du Fraisseix, me chirurgien de la ville d'Eymoutiers, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville, au devoir de 2 ll. 9 sols 6 deniers, etc.

C 575. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

4 octobre 1779. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Léonard Raymond, licencié en droit, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, confrontant au chemin qui mène de la porte St-Psalmet au pont de Peyrat, au devoir de 6 sols 3 deniers de cens ; — de Pierre de la Bachellerie, licencié ès lois, chanoine honoraire du chapitre d'Eymoutiers, pour un terrain confrontant aux murs de la ville, qui servent de clôture aux religieuses Ursulines, au devoir de 3 ll. 15 sols ; — de Léonard du Fraisseix, me chirurgien juré, pour un jardin confrontant aux murs de la ville, au devoir de 49 sols, 6 deniers de cens ; — de Guillaume Rougier, lieutenant des juridictions de Neuvic et Masléon, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville, au devoir de 4 sols de cens, etc.

C 576. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 cahiers in-8°, 124 feuillets, papier.

22 octobre 1779. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Jean Brenat, notaire et procureur de la ville d'Eymoutiers, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville près la porte de St-Étienne, au devoir de 20 sols de cens ; — de Martial Dulac, huissier royal, pour une cour faisant partie de l'ancienne contrescarpe du rempart, au devoir de 6 sols de cens ; — de Martin Dumaitre, me serrurier, pour un jardin faisant partie de l'ancienne contrescarpe, au devoir de 2 sols 6 deniers de cens ; — de J.-B. de la Bachellerie, avocat en parlement et juge châtelain d'Eymoutiers, pour un bâtiment et un jardin

confrontant aux remparts de la ville, au devoir de 4 ll. de cens ; — de Martial Mosnier du Teil, juge de Roziers-St-Georges, pour un jardin confrontant au chemin qui mène de la place N.-D. à la porte St-Psalmet ; — de delle Madeleine Oroux, veuve de J.-B. Romanet, huissier, pour un jardin confrontant aux remparts, au devoir de 3 sols 6 deniers de cens ; — de Jean-Joseph Pasquet, notaire, pour un terrain sis près la porte St-Étienne, au devoir de 14 sols de cens ; — de Léonard Raymond, licencié ès lois, pour un jardin confrontant aux anciens fossés de la ville, au devoir de 3 sols de cens : — de Pierre Ruben de l'Ombre, sieur de la Vialle, subdélégué à Eymoutiers, pour un jardin sis entre la porte Neuve et la porte St-Psalmet, au devoir de 24 sols de cens, etc.

C 577. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

22 octobre 1779. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial Dulac, huissier royal, pour une terrasse dépendant des murs de la ville, au devoir de 6 sols de cens ; — de Jean Brenat, notaire et procureur de la ville d'Eymoutiers, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, près la porte Farge, au devoir de 20 sols de cens ; — de Léonard Raymond, licencié ès lois, pour un jardin sis près de l'ancienne contrescarpe, au devoir de 3 sols de cens, etc.

C 578. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de delle Léonarde Auzeméry, veuve de Léonard Péconnet, notaire royal à Eymoutiers, pour un jardin faisant partie de la contrescarpe de la ville, au devoir de 17 sols 6 deniers ; — de Pierre Valériaud, marchand, pour un terrain sis dans le quartier de la place des Bancs, au devoir de 1 sol de cens, etc.

C 579. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Domaine royal à **Eymoutiers**. — Quittances délivrées par le sieur Fournier, « directeur et receveur général des domaines du Roy de la généralité de Limoges, » à l'abbé de la Bachellerie et autres habitants d'Eymoutiers pour arrérages de rentes sur divers terrains sis dans les fossés de la ville.

C 580. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1743-1777. — Domaine royal à **Limoges**. — Requêtes adressées au Bureau des finances : par Anne Villoutreix, veuve du sieur Baillot, sgr. du Queyroix, pour être autorisée à poser des contrevents ; — par la veuve Chastaing et son fils, me orfèvre de Limoges, pour être autorisée à « faire un avancement de trois poutres dans la boutique où elle veut placer sa montre d'orfèvre » ; — par Léonard Meynieux, marchand bassinier, pour être autorisé à réparer sa maison ; — par Antoine de Guillaume, sgr. de la Brasserie, François Meyze, huissier aux tailles, Léonard Vitrat, me cordonnier, le sieur Londeix, me perruquier, Antoine Boudet, marchand de pots de terre en la cité de Limoges, Jean Estienne, directeur du dixième en la généralité de Limoges, Jean-Martial Vidaud du Dognon, « propriétaire de la maison où se tient le bureau général du tabac de la présent ville », Antoine Delort, « pauvre fuzillier de la ville de Limoges », Jean Chastain, marchand orfèvre, Jacques Vergniaud, me arquebusier, François Crouvillier, marchand, aux mêmes fins que ci-dessus, 1743-1745. — Accense faite par Me Siméon Navières, docteur en théologie, curé de St-Pierre-du-Queyroix, de l'emplacement de la tour de la Chaufferette, sise près la porte Tourny, sous le devoir de 17 sols de cens en faveur du domaine royal. La dite accense est faite sur la requête du dit sieur, « contenant, qu'étant sur le point d'entreprendre le bâtiment projeté pour l'établissement des Sœurs grises, pour le soulagement des pauvres, le deffaut de matériaux ou de fonds pour les acquérir étoit la seule raison qui retardoit cette pieuse entreprise : qu'il avoit observé qu'il y avoit une tour au dessous de la Porte de Tourny, joignant la terrasse du collège et le petit cimetière de St-

Pierre, laquelle n'avoit aucune ouverture et tomboit en ruine ; qu'il désiroit obtenir l'emplacement de la dite tour qui par sa position pouvoit luy estre avantageux », etc.

C 581. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1779-1781. — Domaine royal à **Limoges** ⁽¹⁾. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Messire Louis Noalhier du Puyberger, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France au Bureau de Limoges, pour une partie de la contrescarpe attenante à sa maison de la *rue des Arènes*, au devoir de 2 sols de cens, 1779 ; — de Mathurin Broussaud, « me entrepreneur d'ouvrages, » pour un terrain sis près du *cimetière des Arènes*, au devoir de 2 ll. de cens, 1781 ; — de d'elle Barbe Cellière, veuve de Martial-Dominique d'Héralde, pour un petit passage des fossés de la ville, sis près la *rue Haute-Croix-Neuve*, au devoir de 1 sol 6 deniers, 1781 ; — de Catherine Cardaillac, veuve de Léonard Joubert, épinglier, pour un jardin sis *rue des Écoles*, au devoir de 8 sols de cens, 1780 ; — de Me Antoine Noalhier, écuyer, sgr. des Bailles, président trésorier, pour un terrain sis près de la nouvelle rue des Fossés qui met en communication la place des Arènes et les prisons de la ville, au devoir de 10 sols 9 ll., 1780 ; — de Pierre Ratouin et Martial Tabaraud, me tailleur, pour partie d'un ancien chemin sis entre leur propriété et *l'enclos des Jacobins*, au devoir de 2 ll. 10 sols, 1779 ; — de d'elle Catherine Dachez, femme de Sébastien Guyot, pour un emplacement construit, sis près de la *porte Manigne*, au devoir de 3 ll. de cens, 1779, etc.

C 582. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1779-1782. — Domaine royal à **Limoges** (suite). — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Joseph Fournier, conseiller du Roi, commissaire général aux saisies réelles du Limousin et notaire à Limoges, pour un emplacement sis derrière sa maison dans la *rue Monte-à-Regret*, au devoir de 1 sol de cens, 1779 ; — de François Alluaud, entrepreneur des ponts et chaussées de la généralité de Limoges, pour partie de maison sise *place Montmailler* (alias place Dauphine) dans les anciens fossés de la ville faisant partie du domaine royal, au devoir de 4 sols de cens, 1782 ; — de Simon-François Livron, commis aux recettes générales des finances de la généralité de Limoges, pour une maison de la *place Montmailler*, au devoir de 10 sols de cens, 1780 ; — de François de Chabagne, « receveur des fermes du Roy au bureau de l'entrepôt du tabac établi à Limoges », pour un terrain de la *place Montmailler*, au devoir de 15 sols de cens, 1779 ; — de Jean Arnaud, voiturier, pour un terrain sis *derrière les Récollets de Ste-Valérie*, faisant partie de l'ancien chemin qui conduit du pont St-Martial à l'hôpital, au devoir de 1 sol de cens, 1779 ; — de Pierre d'Héralde, cirier, pour un terrain faisant partie de *l'ancienne route royale de Paris à Toulouse*, près la tour de Pissevache, faubourg de St-Cessateur, au devoir de 12 sols de cens, 1779 ; — de Michel Rouffie, marchand, pour un terrain sis dans le *quartier du St-Esprit*, près des fossés de la ville, au devoir de 30 sols de cens, 1779 ; — d'Antoine Bély, hôte, pour sa maison de la *place St-Gérald*, au devoir de 5 ll. 5 sols, 1779 ; — de Léonard Bartet, « garçon tanneur », pour une échope bâtie sur l'emplacement d'une ancienne porte qui servait de clôture à la *rue des Tanneries*, confrontant au jardin des PP. Cordeliers et au chemin qui conduit à la chapelle de St-Martial, au devoir de 3 sols, 1781 ; — de dame J.-M.-L. Élisabeth Robineau, veuve de Pierre Reculet du Basmassiot, pour partie de maison sise *rues de la Terrasse et de la porte Tourny*, au devoir de 5 sols de cens, 1779 ; — de Martial Rougerie, charpentier, pour un terrain sis devant sa maison rue *Viraclos*, au devoir de 3 sols 6 deniers de cens, 1780.

C 583. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

23 mai 1781. — Domaine royal à **Neuvic**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Élie de la Pommerie de la Viasse,

⁽¹⁾ Dans cet article et le suivant les pièces sont analysées selon l'ordre alphabétique des rues ou places mentionnées.

avocat, demeurant à Neuvic, pour un terrain bâti, confrontant aux anciens remparts, au devoir de 5 ll. 1 sol de cens ; — de François de Lestable, notaire royal, pour un jardin sis près la porte de la ville, sur la route d'Ussel, au devoir de 15 sols de cens ; — de delle Anne Boyer de Bonnefont, pour un terrain bâti, sis à l'extérieur des anciens fossés, au devoir de 4 ll. 5 sols de cens ; — de Jean Bourzès, huissier, pour un jardin sis dans les fossés de la ville près la route de Meymac, au devoir de 10 sols de cens ; — de François Bonnet, voiturier, pour un terrain sis à l'extérieur des fossés près la route de Meymac, au devoir de 14 sols 6 deniers de cens, etc.

C 584. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

28 mai 1781. — Domaine royal à **Neuvic**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : du sieur abbé Desvergues, comme tuteur des enfants mineurs de feu Dupuy, médecin à Neuvic, pour un jardin confrontant aux anciens fossés et à un chemin qui relie la route, de Meymac à celle d'Ussel, au devoir de 32 sols 6 deniers de cens ; — d'Étienne Jaladis, maître chirurgien demeurant à Neuvic, pour un jardin confrontant aux anciens fossés, au devoir de 2 ll. 1 sol de cens ; — d'Antoine Job dit Micaud, mérandier, pour un terrain bâti, confrontant aux anciens fossés, au devoir de 10 sols 6 deniers ; — de Joseph Vieilban, bourgeois de Neuvic, pour un jardin confrontant à celui de J.-B. Laselve, chirurgien, et aux anciens fossés, au devoir de 27 sols 6 deniers de cens, etc.

C 585. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1727-1788. — Domaine royal à **St-Junien**. — Cessions faites entre particuliers : d'un jardin sis dans les fossés de la dite ville pour le prix de 40 ll., 1727 ; — d'un autre jardin sis dans les dits fossés, pour le prix de 15 ll., 1752 ; — d'un autre jardin sis sur les remparts de la dite ville, pour le prix de 30 ll., 1762 ; — d'un petit pré autrefois en jardin, « situé dans le couronnement de cette ville, joignant et confrontant aux murs et à une tour escroulée, proche la porte du pont-levis », la dite cession faite par Jacques Boyer, bourgeois et me chirurgien, demeurant à St-Junien, pour le prix de 24 ll., 1763 ; — d'un autre jardin sis en dehors de la ville, au-dessous de la porte du cimetière, pour le prix de 53 ll., 1773 ; — d'une maison avec ses dépendances sises partie au dedans de la ville dans la directité de l'évêque de Limoges, baron seigneur de St-Junien, partie au dehors dans le domaine du Roi, seigneur des terrains provenant des anciens fossés de la ville, la dite cession faite par Me Amand-Hubert Thamoineau, sgr. de Bonconord, à Antoine Février, régent de St-Junien, pour le prix de 2,400 ll., 1783 ; — d'un autre jardin sis dans les fossés de la ville, la dite cession faite à Me Robert de Verdilhac, ancien curé de St-Junien, pour le prix de 150 ll., 1786 ; — d'un autre jardin confrontant aux anciens remparts de la ville, pour le prix de 600 ll., 1788 ; — d'un terrain confrontant aux anciens remparts et au champ de foire, la dite cession faite par de delle Françoise Pax, veuve de Jacques Boyer, me chirurgien, pour le prix de 27 ll., 1788.

C 586. (Liasse.) — 2 pièces et 4 cahiers in-8°, 42 feuillets, papier.

1768-1781. — Domaine royal à **St-Junien**. — Arrêts du Bureau des finances de la généralité de Limoges, sur requêtes à lui adressées par divers habitants de la ville de St-Junien, pour obtenir la réparation de quelques parties des remparts tombant en ruines et l'alignement d'une maison, 1768-1773. — Quittance délivrée par le sieur Fournier, receveur des domaines du Roi à Limoges, au sieur Robert de Verdilhac, ancien curé de la dite ville, de la somme d'une livre 8 sols pour arrérages de cens, 1781.

C 587. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1774. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Bernard Marchand, fabricant de papier, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville, au devoir de 40 sols de cens, payables à la recette du

domaine de Mgr. le comte d'Artois, apanagiste ; — de Jacques Boyer, me chirurgien, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville, près du champ de foire, au devoir de 2 sols de cens payables comme dessus, etc.

C 588 (Liasse.) — 3 cahiers in-8°, 45 feuillets, papier.

1778. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Jean Pouliot de Servalauze, bourgeois, pour un terrain sis dans les fossés de la ville et confrontant aux mesures de l'ancien hôtel de ville, au devoir de 30 sols de cens ; — de Zacharie Paignoux, tisserand, pour un jardin confrontant aux anciens remparts de la ville, au devoir de 43 sols de cens, etc.

C 589. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

Avril-mai 1779. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Joseph Bernard, fabricant de papier à St-Junien, pour un jardin sis près des anciens fossés de la dite ville, au devoir de 4 sols de cens ; — de Pierre Longueville, maréchal, pour un bâtiment sis dans les anciens fossés de la ville, près la porte du pont-levis, au bout du foirail attenant à la route royale de Limoges à Angoulême, au devoir de 15 sols 9 deniers de cens ; — de gantiers et autres marchands de la dite ville pour divers terrains confrontant aux anciens fossés.

C 590. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

18 juin 1779. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de François Surin, avocat en parlement, pour un jardin faisant partie de l'ancienne contrescarpe, au devoir de 18 sols de cens ; — de Jean Chabodie, chanoine de l'église collégiale de St-Junien, pour un jardin faisant aussi partie de l'ancienne contrescarpe, au devoir de 3 sols 9 deniers de cens ; — de Léonard Lodet, bourgeois, ancien maire de St-Junien, pour un jardin confrontant aux anciens fossés au devoir de 26 sols 6 deniers de cens ; — de Françoise Pax, veuve de Jacques Boyer, chirurgien, pour un jardin faisant partie des anciens fossés de la ville, au devoir de 2 sols de cens ; — de Joseph Montjon, chanoine de St-Junien, pour un jardin et autre terrain faisant partie des anciens fossés, au devoir de 2 ll. 16 sols de cens ; — de François Descorces, marchand foulon, pour une maison sise près des anciens remparts et confrontant à la route de Limoges à Angoulême, au devoir de 40 sols de cens, etc.

C 591. (Liasse.) — 14 pièces et 1 cahier in-8°, 12 feuillets, papier.

Septembre-décembre 1779. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans la domaine royal en faveur : de Robert de Verdilhac, ancien curé de la paroisse de St-Pierre en la ville de St-Junien, pour un jardin sis sur les anciens remparts, au devoir de 4 sols de cens ; — d'Amand-Hubert Thamoineau, sieur de Bonconort, échevin de St-Junien, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, au devoir de 6 deniers de cens ; — de Me François Lagarde, écuyer, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, au devoir de 30 sols 6 deniers de cens ; — de Jean Rampnoux, « huissier, archer, garde », pour un jardin confrontant au chemin qui mène à l'église St-Pierre, au devoir de 4 ll. 7 sols 6 deniers de cens ; — de Robert de Verdilhac, ancien curé de la paroisse St-Pierre en la ville de St-Junien, confrontant au tour de ville servant actuellement de promenade, au devoir de 4 sols de cens, etc.

C 592. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

Février-août 1780. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Jacques-Ignace Singraud, curé de la paroisse St-Pierre en la ville de St-Junien, pour un jardin faisant partie de l'ancienne contrescarpe, au devoir de 19 sols de cens ; — d'Anne et Marguerite Gaudie, filles mineures de feu Jean Gaudie, tisserand, pour partie de deux maisons sises rue du cimetière près la porte de ce nom, au devoir de 6 sols 6 deniers de cens ; — de Joseph Alluaud, prieur de Peyrat, comme tuteur des enfants de feu sieur Alluaud, pour partie de jardin sis dans l'intérieur de la ville, au devoir de 5 ll. 11 sols de cens ; — des officiers municipaux de la ville de St-Junien pour une partie de terrain « où étoit anciennement l'hôtel de ville adjacent à l'hôtel de ville actuel », près des anciens remparts, au devoir de 18 sols 6 ll. de cens ; — de Messire Philippe Hugon de Marcillac, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, pour un bâtiment construit sur les anciens remparts, au devoir de 2 ll. 19 sols de cens, etc.

C 593. (Liasse.) — 14 pièces et 2 cahiers in-8°, 23 feuillets, papier.

1781-1784. — Domaine royal à **St-Junien**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre Berthet, éperonnier, pour une maison sise « près la porte de la voye du pont », le long des fossés de la ville, ainsi qu'il est plus amplement désigné dans le plan et procès-verbal de toisé fait par le sieur Descombes, ingénieur géographe, commis à cet effet, au devoir de 4 sols 6 deniers de cens ; — de J.-B. Desraines, marchand, pour un terrain sis dans les fossés de la ville confrontant à une brèche faite dans les murs de la ville, pour conduire au cimetière, au devoir de 2 ll. 12 sols de cens ; — et de divers autres marchands de la ville de St-Junien pour des terrains sis dans les fossés de la ville.

C 594. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, 10 feuillets, parchemin ; 7 cahiers in-4°, 137 feuillets, et 29 pièces, papier.

1749-1778. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Requêtes aux fins d'obtenir arrentement de partie des terrains formant les remparts de la dite ville, adressées au Bureau des finances de la généralité de Limoges par Pierre Morin, marchand de Pierrebuffière ; Jacques Bellarbre, marchand de bœufs ; Jacques Château, marchand drapier ; Louise Fressinaud, veuve de Léonard Beure, bourgeois ; Pierre Fray de Fournier, chirurgien juré ; Pierre Beure, parcheminier ; Dominique Francillon, aubergiste, etc. — Pièces diverses relatives à l'arrentement susdit.

C 595. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1766-1777. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Requêtes aux fins d'obtenir la mise en adjudication de partie des terrains formant les remparts de la dite ville, adressées au Bureau des finances de la généralité de Limoges par Léonard Marsat, marchand ; Martial Magy, fabricant de cuivre jaune ; Pierre Constant, marchand de bœufs ; Laurent Ruchaud, armurier ; Louis Chaput, bourgeois et marchand, etc. — Pièces diverses relatives à la mise en adjudication susdite.

C 596. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1772-1778. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Requêtes de particuliers au Bureau des finances de la généralité de Limoges pour obtenir procès-verbal de l'état ruineux des remparts de St-Léonard, démolition ou réparation de partie des dits remparts, alignement de quelques maisons voisines, etc. Parmi les suppliants figurent : Regnier Chassagnat, maréchal ; les maires et échevins de St-Léonard ; Léonard Gay de Lage, bourgeois ; Jacques-Joseph Magy d'Andalais, écuyer, 1777 ; Maillard de la Couture, président trésorier de France ; Léonard Marsat, notaire, etc.

C 597. (Liasse.) — 7 pièces et 1 cahier in-8°, 33 feuillets, papier.

1777-1779. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial Jourde, charpentier, et de François Ducros, notaire royal, tant pour lui que pour Léonard Farge, régent, pour un terrain sis sur les anciens remparts, le long du chemin de Clermont à St-Léonard, au devoir de 5 sols de cens ; — d'Étienne Tandeau, bourgeois et marchand de St-Léonard, pour partie de maison confrontant aux anciens remparts, au devoir de 11 sols 3 deniers ; — de Pierre Nicard, marchand, pour l'emplacement d'une des anciennes tours de la porte Bouzou, au devoir de 6 sols de cens ; — de Pierre Bélezy, curé du pont de Noblat, pour partie de maison sise près la porte Aumonière, au devoir de 10 sols de cens, etc.

C 598. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

11 janvier 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre Fray de Fournier, chirurgien juré, pour un jardin sis dans les fossés de la dite ville, au devoir de 33 sols de cens ; — du sieur Tardivet, ecuyer, comme syndic de l'hôpital de St-Léonard, pour partie du dit hôpital sise près la porte Aumonière, au devoir de 13 ll. 14 sols de cens ; — de Léonard Marsat, notaire, pour deux jardins sis sur les anciens remparts, au devoir de 2 ll. 3 sols de cens ; — de Louis Laforest, tanneur, pour un terrain bâti, sis entre les portes Aumonière et Chanlepot, près du tour de ville servant de promenade, au devoir de 13 sols de cens, etc.

C 599. (Liasse.) — 18 cahiers in-8°, 143 feuillets, papier.

Février-avril 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Moïse Daniel, échevin de St-Léonard, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, sur la promenade de Prabaudie, au devoir de 5 sols de cens ; — de Dominique Francillon, aubergiste, pour un terrain confrontant à la route de Limoges à Clermont, au devoir de 30 sols de cens ; — de divers marchands et boulangers de la dite ville, pour terrains sis dans les anciens fossés.

C 600. (Liasse.) — 6 pièces et 1 cahier in-8°, 28 feuillets, papier.

3-8 mai 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Martial Magy aîné, marchand poëlier, pour un terrain sis le long des remparts de la ville, près la porte Bancharaud, au devoir de 20 sols de cens ; — de François Ducros, parcheminier, pour deux maisons sises près des remparts entre la porte Chanlepot et celle du cimetière, au devoir de 15 sols de cens, etc.

C 601. (Liasse.) — 15 pièces et 2 cahiers in-8°, 22 feuillets, papier.

17 mai 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de J.-B. Mazoupy, notaire royal, pour partie de maison sise dans les fossés de la ville, sur la place du Foirail, au devoir de 4 sols de cens ; — de Pierre Vallière marchand, pour partie de maison sise dans les fossés de la ville, faisant partie de l'ancienne contrescarpe, près la porte Bancharaud, au devoir de 19 sols de cens ; — de divers autres marchands de la dite ville, pour terrains sis dans les anciens fossés.

C 602. (Liasse.) — 12 pièces et 2 cahiers in-8°, 42 feuillets, papier.

17 mai 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de François Ducros, notaire royal, pour un jardin faisant partie de l'ancienne contrescarpe, et confrontant à la rue des Écoudiers, au devoir de 15 sols de cens ; — de Léonard Nicard, marchand papetier, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, au devoir de 23 sols de cens ; — de Louis Lafont, tanneur, pour partie de bâtiment sis sur les anciens remparts, près la porte Fontpinou, au devoir de 13 sols 6 deniers de cens ; — de divers autres marchands de la dite ville pour terrains sis dans les anciens fossés.

C 603. (Liasse.) — 19 pièces et un cahier in-8°, 27 feuillets, papier.

24 mai-17 juillet 1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Benoît Gaston, chaudronnier, pour partie de maison sise dans les anciens fossés, près la porte du cimetière, au devoir de 10 sols de cens ; — de Jean Nailhas, mineur, pour un jardin sis dans les fossés de la ville, près la route de Limoges à Lyon, au devoir de 11 sols 6 deniers de cens ; — de Messire Jacques-Joseph Magy d'Andaleix, écuyer, pour un jardin sis près de la porte Chanlepot, au devoir de 5 sols de cens ; — du sieur Antoine de la Nouaille, comme syndic des filles N.-D. de St-Léonard, pour un jardin faisant partie de l'ancienne contrescarpe et confrontant à celui du sieur abbé Oroux, et pour une ancienne tour confrontant aux terrains de l'hôpital, au devoir de 2 ll. 14 sols 6 deniers de cens ; — d'Étienne Oroux, prêtre, ancien chapelain du Roi, abbé de Fontaine-le-Comte, demeurant à St-Léonard, pour un jardin confrontant à celui du sieur Joseph Chabante de Montassaud et aux anciens remparts, au devoir de 35 sols de cens, etc.

C 604. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1781-1784. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges, portant maintenue dans le domaine royal en faveur : d'Antoine Cadillac, habitant de St-Léonard, pour un jardin confrontant aux anciens remparts, au devoir de 1 sol de cens ; — de Denis Thomas, négociant, pour un terrain sis près la place du Foirail, faisant coin aux routes d'Eymoutiers et de Bourgameuf, au devoir de 2 sols de cens ; — de Dlle Françoise Veyrier de Virolle, veuve Lagasnerie, pour un terrain sis dans les anciens fossés de la ville, au devoir de 2 ll. 19 sols 6 deniers de cens, etc.

C 605. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780. — Domaine royal à **St-Léonard**. — Lettres d'affaires adressées à M. Fournier, receveur des domaines du Roi, à Limoges, par le sieur Tardivet, syndic de l'hôpital de St-Léonard, le sieur Belézy, curé du Pont-de-Noblac, et autres habitants de St-Léonard, relativement aux biens qu'ils possèdent dans le dit domaine. — Quittances délivrées par le sieur Fournier, « receveur du domaine du Roy de la généralité de Limoges, » aux sieurs Pierre Constant, marchand, Léonard Marsat, notaire royal, Pierre Beure et autres, d'arrérages de cens par eux dûs sur deux jardins situés dans les fossés de la dite ville.

C 606. (Liasse.) — 15 pièces, papier (1 impr.) ; 1 pièce, parchemin.

1761-1779. — Domaine royal à **La Souterraine**. — Requête de Philippe et Jean Hébré, père et fils, marchands poissonniers à la Souterraine, pour obtenir l'adjudication d'un terrain ou marais, sis près des remparts de la ville, 1761. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Jean Joannet, cordonnier, pour un jardin confrontant au communal appelé la Font-aux-Moines, 1779 ; — de Jacques Chastenet, arpenteur, pour un jardin confrontant au chemin qui mène au marché au blé ; — de Jean-Baptiste Pélerin, tailleur d'habits, pour un jardin confrontant au cul-de-sac de la ville ; — de Joseph Mondain, écuyer, sgr. de la

Maison-Rouge, pour un jardin sis dans les fossés de la ville ; — de Suzanne Malerbau, pour un jardin confrontant au chemin qui mène à la Font-aux-Moines, etc.

C 607. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1780. — Domaine royal à **La Souterraine**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de François Piquet, cardeur, pour un jardin avec maison sis au quartier du Bas-Lavaud ; — de Joseph Choppy, sieur de la Couture, pour une maison avec jardin, sise dans le quartier du marché au blé et confrontant à la maison de M. Cujas, sieur de Ribbe ; — de Jean François de Lestang de la Fot, juge de la ville, pour un jardin confrontant à celui du sieur Tanchon, procureur ; — de Jean Laboure, cabaretier, pour un jardin confrontant au jardin et belvédère (sic) du sieur Dumont, contrôleur ; — de René Reynard, tisserand, pour un jardin confrontant aux anciens remparts ; — de J.-B. Lafond, huissier, pour un jardin confrontant au quartier de la citadelle ; — d'Anne de Coudier, veuve de Philippe Grellier, chirurgien, pour un jardin confrontant au chemin qui fait le tour du quartier de Lavaud ; — de Jean Alléonard, chapelier, pour un jardin confrontant aux anciens murs ; — d'André Boutet, maçon, pour une maison sise devant le cimetière de l'église St-Michel ; — de Messire Léonard Forgemol, chevalier de St-Louis, ancien brigadier de gendarmerie, pour un jardin attenant à sa maison ; — d'André Cujas, bourgeois, pour une maison avec jardin confrontant à celle de Joseph Chopy de la Couture, etc.

C 608. (Liasse.) — 15 pièces, papier (1 imprimée).

1781-1786. — Domaine royal à **La Souterraine**. — Extraits des registres du Bureau des finances de la généralité de Limoges portant maintenue dans le domaine royal en faveur : de Pierre Montaudon du Cros, bourgeois, pour une maison confrontant au jardin du sieur Forgemol, chevalier de St-Louis, 1781 ; — d'Antoine Ladame, tailleur de pierre, pour un jardin confrontant à celui du sieur Dumont de la Brejade, 1782 ; — de Jean Laville, notaire royal, pour une terrasse confrontant au chemin de la porte Pécharaud : — de Pierre Dumont de Vilard, comme syndic temporel de la communauté des dames de la Croix, pour un jardin sis dans la dite ville ; — de Sylvain Gravelot de Montlebeau, écuyer, sgr. de Vareille, pour un terrain confrontant au jardin de Jacques Pichonnet, tailleur d'habits ; — de Pierre Dumont de Villard, avocat en parlement, juge-lieutenant et receveur des domaines du Roi à la Souterraine, pour un jardin sis au faubourg du Haut-Lavaud ; — de J.-B. Méreau, mendiant, pour une maison sise dans le cul-de-sac de St-Michel ; — de Pierre Montaudon du Puy-Chevrier, pour une grange sise sur les remparts de la dite ville, etc. — Requête de Jacques Métadier, procureur de la Souterraine, adressée au Bureau des finances de Limoges pour obtenir un alignement, 1786.

VOIRIE

C 557. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1754-1775. — Bureau des finances : **voirie de l'élection d'Angoulême**. — Procès-verbaux de contravention aux règlements de voirie dressés par Jean Pineau, « commissaire subdélégué par le Bureau des finances de la généralité de Limoges pour la grande et petite voirie à la résidence d'Angoulême », contre divers particuliers : Dulac, me chirurgien ; Jean Normand, sgr. de la Tranchade ; Valleteau de Chabrefy, receveur des tailles en l'élection d'Angoulême ; Préveraud du Vignaud, héritier du sieur

Préveraud du Deffend, son frère, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, etc. — Procédures relatives aux dites contraventions.

C 558. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1714-1775. — Bureau des finances : **voirie de l'élection d'Angoulême.** — Requêtes adressées au Bureau des finances de la généralité de Limoges : par Claude Roux, sieur de la Jounière, voyer en la dite élection, pour obtenir approbation de sa gestion, 1714 ; — par Pierre Petit, blanchisseur de toiles au faubourg de l'Hommeau de la ville d'Angoulême, pour obtenir l'autorisation de réparer les murs de sa blanchisserie, 1755 ; — par Christophe Vinet, entrepreneur de bâtiments à Angoulême, pour obtenir remise d'une amende, 1758 ; — par M. de Livron, sgr. de Puyvidal ; Marie-Anne-Joseph-Genève de Chaumont, veuve de Me Jean Gauthier, avocat ; Charles Beaudet, conseiller du Roi et son lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts d'Angoumois ; Charles Dusouchet, boucher, et les religieux cordeliers d'Angoulême pour obtenir la réfection de leurs maisons, contiguës les unes aux autres, 1760 ; — par Henri Gandillaud, chevalier, sgr. du Chambon, aux mêmes fins que ci-dessus, 1762 ; — par Toussaint Nouveau, soldat invalide, en garnison au château d'Angoulême, pour obtenir un alignement, 1763 ; — par Antoine Pichon, « pauvre habitant du faubourg St-Cibard d'Angoulême », pour rentrer en possession d'un terrain qui a été usurpé sur lui, 1764 ; — par Louis-Auguste Pasco de Béarn, comte de Poléon, sgr. de Villars, Laudrandière, Castelnouvel, Le Breuil et autres lieux, « disant qu'ayant été obligé d'établir son domicile dans sa terre de Castelnouvel en Agenois, où il réside depuis cinq à six ans, il aurait affermé sa maison et hôtel noble, appelé Le Breuil, situé en la ville d'Angoulême, au seigneur comte de Galarn et à la dame son épouse ; après expiration de laquelle ferme le suppliant aurait affermé la ditte maison et hôtel noble, par acte du 1^{er} juillet 1763 » ; et faisant opposition à une ordonnance du Bureau qui interdit la reconstruction d'un mur de la dite maison, 1764 ; — par Philippe Ringuet. « secrétaire de M. le commissaire des guerres du département d'Angoulême », pour obtenir décharge d'une amende, 1764 ; — par les religieuses carmélites d'Angoulême, Louis Forget, négociant, Pierre Dereix, procureur en la sénéchaussée et siège présidial d'Angoulême, Louis Papin, maréchal, Antoine Calluaud, procureur au présidial d'Angoulême, François Flageol, greffier en la juridiction de Champniers, François Héraud, « l'un des gardes du corps du Roy », François Maulde de Blanchetaud, élu en l'élection de Cognac, les supérieurs et directeurs du séminaire d'Angoulême, Guillaume Janet, archer et garde de la connétablie de France, Marc-René, marquis de Montalembert, « maréchal des camps et armées de Sa Majesté, et lieutenant général des provinces de Saintonge et Angoumois », Bernard Sazerac, « manufacturier en fayence », François Héraud, curé de St-Laurent de Betzagot, Jean Lacour, « maître ez ars de la ville d'Angoulême », etc., demandant l'autorisation de reconstruire la façade de leurs maisons, 1764-1768 ; — par J.-J. Devoisin, lieutenant invalide, pour rentrer en possession d'un sien terrain usurpé par le chemin public, 1768 ; — par François Sazeyrat, « tailleur d'habits de la ville de St-Germain, à l'usage de l'hôpital de la dite ville », pour être autorisé à maintenir une galerie qu'il a fait construire, en guise de séchoir, le long du dit hôpital, 1768, etc. — Pièces diverses à l'appui des susdites requêtes.

DROITS DOMANIAUX

Offices

C 550. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier (3 imprimées).

1609-1789. — Bureau des finances : **offices**. — Dossier des pièces produites par Me Pierre Hardy, conseiller du roi, président trésorier de France au Bureau de Limoges, pour justifier du paiement par lui fait de la dite charge. Dans le nombre de ces pièces figurent : plusieurs extraits de « l'État du Roi pour la distribution de ses finances en la généralité de Limoges, » 1609-1658 ; — un arrêt du Conseil d'État portant règlement des taxes que tous officiers possédant offices héréditaires en survivance, sont obligés de payer pour la décharge du droit royal, 1645 ; — un autre arrêt du Conseil d'État déclarant que les officiers des Bureaux de finances ont été dénommés contre l'intention du Roi dans l'édit de décembre 1652 qui portait révocation de la Chambre de justice, mars 1653. — Arrêt de la Cour des aides de Clermont « portant règlement entre les présidens, lieutenans, et esleus en l'élection de Limoges pour raisons de leurs offices », 1650 (A Limoges, par Martial Chapoulaud, imprimeur et libraire, demeurant devant le Collège). — Cession faite par Me Pierre Maledent d'Hardy, écuyer, sgr. de Puytison, conseiller du Roi, président trésorier général au Bureau de Limoges, à Me Martial Guingand, sgr. de St-Mathieu, aussi trésorier de France au dit Bureau, de l'office de trésorier de France que détenait feu Simon Maledent, sgr. de Feytiat, fils du précédent, et ce pour une durée de 20 ans, moyennant le prix de 2,227 ll., 1720. — Requêtes adressées au Bureau : par Étienne Maillard, demandant l'enregistrement de la quittance des sommes qu'il a payées pour son office de lieutenant en la sénéchaussée de Brive, 1740 ; — par Joseph Durand du Boucheron, demandant l'enregistrement de ses « lettres d'office de conseiller du Roi, greffier en chef alternatif et triennal, garde-scel, commis-élève et contrôleur des présentations et affirmations, et contrôleur des dépens de la juridiction des consuls de la ville de Tulle », 1740 ; — par J.-B. de Poncharaux, sgr. de Verneuil, greffier en chef de l'élection de Limoges, demandant l'enregistrement des provisions de son office de greffier, 1742. — Mémoire des droits payés au Bureau des finances de Limoges pour l'enregistrement des lettres de provision de l'office d'avocat du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Brive en faveur de Joseph Salés, 1744. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant les officiers du Bureau des finances de Limoges de la somme à laquelle ils avaient été imposés dans le rôle arrêté par l'intendant de la généralité pour la nourriture et l'entretien des enfants trouvés, et faisant défense de les comprendre à l'avenir dans de pareilles impositions, nov. 1744. — Vente faite par Messire Léonard Touzat, conseiller secrétaire du Roi, receveur des tailles en l'élection de Limoges, à Me Pierre-François Berny, habitant de Limoges, de l'état et office de conseiller avocat du Roi au Bureau des finances de la généralité de Bordeaux, pour le prix de 17,250 ll., payables comptant, 1745. — Arrêt-saisie des gages du sieur Chabanie, curé de Chamboulive, en tant que pourvu de la charge de trésorier de France, 1746. — Requêtes du procudu Roi : contre les nommés Jarrain et Depéret, « se disant fermiers des octrois de la ville de Limoges » qui ont exigé de plusieurs officiers de la compagnie le droit qu'ils lèvent sur le prix des bestiaux vendus le jour de la foire des Rameaux, 1747 ; — contre Peyrou de Mollerand, lieutenant en l'élection de Bourgneuf, « qui s'immisce de faire les fonctions de sa charge depuis plus d'un an, sans avoir préalablement presté le serment au Bureau », 1747. — Enregistrement par le Bureau des finances de Limoges des lettres de provision de procureur près le dit Bureau, accordées par le Roi à François Judde, sieur de la Rivière, 1789.

Contrôle et droits joints

C 277. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier, dont 12 imprimées.

1705-1785. — Domaines. — **Contrôle et droits y joints.** — Édits et arrêts. — Arrêt du Conseil du 28 septembre 1751, qui attribue aux intendants la connaissance des contestations sur la perception des droits de contrôle. — État de services de Philippe le Besgue d'Andreuille, lieutenant réformé à la suite du régiment de Lyonnais et commandant une compagnie au bataillon de milice d'Angoulême : il demande la croix de Saint-Louis. — Lettre de M. de Silhouette, du 25 mai 1759. — Lettre de l'abbé Terray, du 13 mars 1772, et arrêt du Conseil, du 16 février 1772, interprétant celui du 2 mars 1723, au sujet des droits de contrôle des actes de résignation, nomination ou démission d'officiers. — Arrêt du Conseil portant ouverture du centième denier dû par les officiers de justice, police, finances et autres, pour l'année 1770 et les suivantes, 6 juillet 1772. — Arrêt du Conseil, du 28 février 1772, ordonnant que les registres de recette des droits de tarif et d'octroi des villes et communautés seront tenus sur papier timbré et que les quittances des mêmes droits, lorsqu'elles seront de 5 sous et au-dessus, seront données en papier de formule. — Correspondance entre Turgot, ses subdélégués, de Boisbedeuil, à Angoulême, et Marentin, à la Rochefoucaud, et Touzet, contrôleur ambulant des domaines, à Limoges, au sujet de cet arrêt. — Arrêt au sujet des droits de gourmetage qui se lèvent dans l'Élection de Bar-sur-Seine, 7 juillet 1774. — Arrêt au sujet des droits d'octrois, droits « de réal, d'impariage et doublement d'impariage », don gratuit et droits réservés de la province de Roussillon, 21 mai 1774. — Arrêt au sujet des droits perçus par les gardes et maîtres de la communauté des drapiers-sergiers de Beauvais pour la marque des étoffes, 29 mai 1774. — Arrêt qui suspend la perception des droits d'octrois des villes sur les grains, farine et pain, 3 juin 1775 ; — correspondance à ce sujet. — Lettre de M. de la Boullaye.

Contrôle, amortissement, franc-fief

C 281. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1717-1780. — Domaines. — **Droits d'amortissement.** — Certificats des rentes dues aux paroisses et communautés (1779). — Constitution de dot de Françoise-Augustine Delgo, religieuse de la Visitation-Sainte-Marie de Tulle (1779). — Quittance délivrée par dom Hugues Durand, syndic de la chartreuse de Glandiers (1750). — Pièces diverses : contrats, quittances, actes de notoriété relatifs à la paroisse de Saint-Angel ; — vente d'un pacage appelé Larrial de Caux et autres brandes, par le sieur Jacques du Boucheron, écuyer, seigneur de Saint-Hippolyte. — Constitution de dot de Gabrielle de Fontmartin, fille de Jean de Fontmartin, seigneur de Lespinasse, lors de son entrée en religion au couvent des Ursulines d'Ussel (1737). — Bail à ferme du fief et seigneurie de la Rochette, paroisse dudit lieu, en Angoumois, par dame Madeleine Cherade de Montbron (1773). — Affaires Barraud des Granges ; — de Bord, sieur des Vignes ; — Landreau. — Contrat de mariage de Jean Landreau, habitant de Rouffiac, et de Marie Jullien (1717).

C 282. (Liasse.) — 15 cahiers in-folio, papier.

1781-1788. — Domaines. — États détaillés des sommes payées pour droits **d'amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts** dans chacun des bureaux de la Généralité de Limoges pendant les années 1781 à 1788.

C 283. (Registre.) — In-folio, papier, 66 feuillets.

1785-1790. — Domaines. — Droits de **contrôle, francs-fiefs, etc.** — Contentieux. — Enregistrement des réclamations formées par les particuliers contre les droits perçus sur eux par l'administration des domaines pour droits de contrôle, amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1785-1790), avec l'indication de la suite donnée à chaque affaire.

Droits réservés

C 287. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1788. — Domaines. — **Droits réservés.** — Assiette et répartition faite, en 1787, par M. Meulan d'Ablois, de la somme de 21,361 livres, conjointement avec la capitation sur tous les contribuables aux tailles des villes et paroisses de l'Élection de Limoges, tant en principal et 10 sous pour livre que 8 deniers pour livre de taxations, pour tenir lieu de don gratuit **réserve** au profit de Sa Majesté, par l'édit d'avril 1768, l'édit d'août 1781 et l'arrêt du Conseil du 14 août 1782. — Rôles de 1788, des droits réservés de l'Élection de Limoges : sur les gentilshommes ; — sur les ecclésiastiques ; — sur les privilégiés ; — sur les officiers du siège royal de Bellac ; — sur les officiers du siège royal du Dorat ; — du siège royal de Saint-Yrieix ; — sur les officiers et cavaliers de la maréchaussée ; — sur les employés des fermes. — Compte des droits réservés de 1788 rendu à l'intendant par M. Touzac, receveur particulier des finances de l'Élection de Limoges.

Papiers et cartons

C 288. (Liasse.) — 101 pièces, papier, dont 5 imprimées.

1739-1780. — Domaines. — **Droits sur les papiers et cartons.** — Arrêt du Conseil portant règlement pour les différentes sortes de papier qui se fabriquent dans le royaume, 27 janvier 1739. — Ordonnances des intendants de Languedoc, Bordeaux et Limoges, au sujet des nouveaux droits établis sur les papiers et cartons, par la déclaration du 1^{er} mars 1771. — Copies des représentations faites au Conseil par les fabricants de papier des villes de Limoges et Saint-Léonard. — Ordonnances de Turgot, intendant, en faveur de différents fabricants de papier contre la régie. — Rapport autographe de Turgot, du 28 novembre 1773, au contrôleur général, contenant les motifs de ces différentes ordonnances : très-développé, contenant des détails intéressants et l'exposé du système économique de Turgot. — Affaires contentieuses entre la régie et les fabricants de papier et autres ; — affaire Chirac, imprimeur-libraire, à Tulle ; — Jacques Vergne, marchand de la ville de Tulle ; — Léonard de la Veyrine, fabricant de papier, au moulin d'Oradour-sur-Glane.

ANOBLISSEMENT, CONFIRMATION DE NOBLESSE

C 458. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1772-1776. — **Anoblissements** ⁽¹⁾. — F^o 1 r^o ss. « Le présent registre contenant 194 feuillets a été par nous François Truol de Beaulieu, premier secrétaire et subdélégué de l'intendant de la généralité de Limoges, cotté et paraphé pour servir au directeur des domaines de la dite généralité à y enregistrer les quittances de finance payée par les annoblis, leurs veuves, enfans et descendans, conformément à l'art. 6 de l'édit du mois d'avril 1771, enregistré ou besoin a été, et celles qui ont été données en exécution de l'édit du mois de septembre 1755, relativement aux articles 1 et 2 de l'arrêt du Conseil du 5 sept. dernier. Fait à Limoges, le 28 janvier 1772. De Beaulieu. » — Les procès-verbaux de déclarations, provisions, quittances et pièces y relatives, concernent : M^o Léonard Tamain, sieur de Cressat, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des Aides de Bordeaux ; — Me Nicolas de Marcellac, d'Oradour, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — M. Thomas de Sage de Fonteneau ; — Me Brunovilliers, écuyer, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Provence ; = F^o 10 r^o et ss. Me Jean Martin la Selve, écuyer, seigneur de Bity ; autre Jean Martin la Selve, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — Me François Ardant, conseiller secrétaire du Roi près la chancellerie du Parlement de Flandre ; — Me François Lansade, conseiller, receveur ancien des tailles en l'élection de Brive, « dont la famille tient un rang distingué dans nos provinces de Périgord et de Limosin : » — Jean Chabot, ancien maire de la ville de Cognac, conseiller du Roi en l'élection de la dite ville ; = F^o 20 r^o et ss. Pierre Pesrier, seigneur de Grésignac, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des Aides de Bordeaux ; — Me Joseph Grelet, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble ; — Me J.-J. de la Bacherie sieur de Neuvalle, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Metz ; — Louis Josué de Noyvet, fils de feu Jean Noyvet, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Bordeaux ; — Jean-Pierre Rogier des Essards, secrétaire du Roi près le conseil supérieur d'Alsace ; — Pierre-Joseph-Léonard de Fressanges, conseiller honoraire au bureau des finances de la généralité de Limoges ; — Raymond et Jacques Garat, fils de feu Raymond Gart, conseiller secrétaire du Roi au Parlement d'Aix ; — Guillaume Dufaure de Couresie, fils de feu Guillaume Dufaure de Meilhac, secrétaire du Roi en la Cour des Aides de Montauban ; — Guillaume de Vieilbans, écuyer, lieutenant général de police de la ville et sénéchaussée de Brive ; — dame Catherine Limousin, veuve de Me Martial Guingand de St-Mathieu, trésorier de France au bureau de Limoges ; — J.-M.-L. de St-Laurent-sur-Gorre, baron de St-Cyr, seigneur de Puydeau, conseiller honoraire au bureau des finances de la généralité de Limoges ; = F^o 30 r^o et ss. François du Burguet de Chaufaille, seigneur de Chaufaille, Fayat, Lascaux et autres lieux ; — J.-J. Dubois, secrétaire du Roi au Parlement de Bordeaux ; — J.-B. Dorat, secrétaire du Roi à la Cour des Aides de Bordeaux ; — J.-B. Texandier seigneur de l'Aumonerie et de Verneuil, fils de feu Joseph-Alexis Texandier, chevalier d'honneur au bureau des finances de la généralité de Limoges ; — J.-F. Dumas sieur de Soulage, secrétaire du Roi au Parlement de Bordeaux, — dame Marguerite Guingand de St-Mathieu, veuve de J.-B. Mailhard de la Couture, président trésorier de France et gardescel au bureau des finances de la généralité de Limoges ; — Me Raymond Meynard, seigneur de Maumont, et Antoine Meynard, frères, fils de feu Jean Meynard du Toumier, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Clermont-Ferrand ; — Jean de Mérigonde, baron de Favars et de St-Maixant, fils de J.-B. de Mérigonde, capitoul de Toulouse ; — dame Madeleine de Mensat, veuve d'A.-J. de Rabanède, président trésorier de France au bureau de Limoges ; — Jean-Étienne Roulhac de Trachaussade, fils de Jacques Roulhac de Trachaussade, capitoul de Toulouse ; — Antoine Martin et Jean Brassard frères, fils d'autre Jean Brassard de la Farge, autre Jean et Ignace Brassard frères, fils d'autre Jean Brassard de la Noaille, tous cinq petits-fils de feu Jean-Daniel Brassard, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de

⁽¹⁾ Cf. *Maintenne de noblesse du Limousin*, 1666, ms. de la Bibl. de l'Arsenal à Paris. — et *Liste des gentils-hommes de la généralité de Limoges, qui ont fait preuve de noblesse en 1666*, ap. *Nobil. de la généralité*, tome 1 et ss., en appendice.

Montauban ; — Siméon et Pierre Colomb, fils de feu Me Pierre Colomb, secrétaire du Roi au Parlement d'Aix ; — Jean Félix Dumas de Soulage, secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — J.-J. Martin de Beaumoulin, Pierre Martin du Regnaud et Simon Martin, fils de feu Me François Martin, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Bordeaux ; — J.-Baptiste-Grégoire-Joseph et Nicolas de Labiche de Reignefort, fils de feu J.-B. de la Biche, avocat du Roi au bureau des finances de Limoges ; — les fils de feu Me Jean Dufaure, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban ; — Me Léonard-Claude de la Joumard de la Boissière, « trésorier de France honoraire au premier degré au bureau des finances de Limoges ; » — Martial Goudin de la Borderie, fils de feu Pierre-Joseph Goudin, président trésorier de France au bureau de Limoges ; — Claude Tremeau, écuyer, seigneur de Fissac, conseiller au Présidial d'Angoumois et ancien maire d'Angoulême ; — Me Christophe Foubert, écuyer, procureur du Roi en l'élection d'Angoulême, fils de Me Elie-François Joubert, maire d'Angoulême ; — Pierre Labatud, maire d'Angoulême ; — Me André Arnaud, fils de feu Me Pierre Arnaud, conseiller au Présidial d'Angoulême et maire de la dite ville ; — Me Pierre-Joseph-Léonard de Fressanges, trésorier de France honoraire au bureau des finances de Limoges ; = F^o 40 r^o et ss. Me François du Burquet de Chauaille, fils de Jean du Burquet, greffier alternatif au bureau des finances de Limoges ; — les fils de Me Martial Guingand de St-Mathieu, trésorier de France au bureau des finances de Limoges ; — Jean Giguët, sieur de Meilhac, secrétaire près la Cour des Aides de Montauban ; — Jean de la Bachellerie, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban ; — Noël Dufaure de St-Martial, écuyer, fils de Pierre Dufaure de St-Martial, secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — les fils de Jacques Rouilhac de Trachaussade, capitoul de Toulouse ; — J.-B. Texandier, seigneur de l'Aumônerie et de Verneuil, fils de feu J.-A. Texandier, chevalier d'honneur au bureau des finances de Limoges ; — les quatre fils de Me Antoine Martin de la Bastide, trésorier de France à Limoges ; — les fils de feu Pierre Colomb, secrétaire du roi près le Parlement d'Aix ; — Malden de la Cabane, et Malden Denvall, fils de feu Malden de Viers, secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — dame Marie Jeanne Peyrat, veuve de Me Jean Meynard, fils lui même de feu Léonard Meynard, secrétaire du Roi près le Parlement de Pau ; — Guillaume Dufaure de Couresie, fils de Guillaume Dufaure de Meilhac, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban ; = f^o 50 r^o et ss. Guillaume de Vielbans, écuyer, lieutenant général de police en la ville et sénéchaussée de Brive ; — François Dupin, écuyer, seigneur des Lèzes et Pierre Augustin Dupin, écuyer, tous deux fils de F.-M. Dupin, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Bordeaux ; — les fils de Me Simon Romanet du Caillaud, secrétaire du Roi près le Parlement d'Aix ; — J.-J. de la Brue de Ste-Bazille, fils de feu J.-J. de la Brue de Moizières, secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — dame Marguerite Guingand de St-Mathieu, veuve de J.-B. Mailhard de la Couture, garde-scel au bureau des finances de Limoges ; — François d'Arche d'Ambrugeat, fils de feu Jean Martin d'Arche, secrétaire du Roi près la chancellerie de Bordeaux ; — Jérôme Valleteau, fils de Pierre Valleteau, maire d'Angoulême ; — dame Magdeleine de Mensat, veuve d'A.-J. de Rabanéde, trésorier de France au bureau des finances de Limoges ; — Jean de Mériconde, baron de Favars et de St-Maixant, fils de J.-B. de Mériconde, capitoul de Toulouse ; — les fils de Simon Romanet du Caillaud, secrétaire du Roi près le Parlement d'Aix (voyez plus haut) ; — Jean Pradel de la Mase, écuyer, lieutenant général d'Userche, fils de Charles Pradel de la Mase, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Montauban ; — les petits-fils de Pierre Certain de la Coste ; — les fils de feu Pierre de Bonne d'Escabillon, capitoul de Toulouse ; — les petits-fils de Jean d'Almays, seigneur d'Antissac, capitoul de Toulouse ; — Martial de Lépine, petit-fils de feu Toussaint de Lépine, secrétaire du Roi près la Cour des Aides de Bordeaux ; — Pierre Cosson de Guinaps et F.-Ch. Cosson, tous deux fils de Louis Cosson, maire d'Angoulême ; — les cinq fils de feu Bernard Doudinot, greffier du bureau des finances de Limoges ; — J.-F. Meynard de la Farge, seigneur des Combes, petit-fils de J. Meynard de la Farge, secrétaire du Roi près le Parlement de Bordeaux ; — Jean Bouilhac, écuyer, « l'un des fermiers généraux de Sa Majesté » ; — les fils de feu Raymond Garat, secrétaire du Roi près le Parlement d'Aix ; — J.-B. Benoist de Lostende, fils de Grégoire Benoist, trésorier de France au bureau des finances de Limoges.

C 284. (Liasse.) — 54 pièces, papier, dont 5 imprimées.

1693-1738. — Domaines. — **Droits de confirmation.** (Joyeux avènement.) — Arrêts du Conseil, projets d'ordonnances et mémoires. — Déclaration du 27 septembre 1723 pour le paiement du droit de confirmation dû à l'occasion de l'avènement du Roi à la couronne. — Arrêt du Conseil du 30 septembre sur cette déclaration. — Mémoire instructif au sujet du droit de confirmation (1727). — Arrêt du Conseil qui ordonne que le sieur Hennant rendra compte des remises accordées pour les frais de recouvrement du droit de confirmation et de la vente des maîtrises, 17 janvier 1730. — Arrêt du Conseil portant que tous ceux qui jouissent de la noblesse, en conséquence de lettres obtenues depuis 1643 jusqu'au 1^{er} septembre 1715, seront tenus de payer la somme de 2,000 livres et 2 sols pour livre, pour le droit de confirmation, faute de quoi ils seront déchus de la noblesse et des privilèges y attachés, 2 mai 1730. — État de MM. les maires de la ville d'Angoulême, depuis l'année 1643 jusqu'à l'année 1724, soumis au droit de confirmation, par suite de la noblesse acquise par eux dans l'exercice de leurs fonctions (1730). — Requête signée des habitants de la ville de Saint-Junien, demandant à être dégrevés du droit de confirmation auquel ils ont été taxés pour leurs fossés et remparts, parce que ces fossés et remparts ne sont pas du domaine du Roi, mais du domaine de l'évêché de Limoges (1736). — États des corps de marchands et artisans de la Généralité de Limoges soumis au droit de confirmation (1728). — Pièces relatives à un droit de confirmation demandé par un édit du mois d'avril 1713 aux propriétaires des îles et îlots et autres biens et droits sur les rivières navigables et à ceux des places qui ont servi aux fossés, remparts et fortifications des villes : copie de l'ordonnance du 15 décembre 1693. — État des offices municipaux créés et rétablis par ordonnance du mois de novembre 1733 dans les villes de la Généralité de Limoges. — Correspondance entre les contrôleurs généraux des finances, les intendants de Limoges, leurs subdélégués et les receveurs au sujet de la perception des droits de confirmation.

C 285. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1725-1737. — Domaines. — **Droits de confirmation.** — Rôles. — État général de tous les rôles arrêtés au Conseil, de 1725 à 1734, pour les taxes du droit de confirmation. — Extraits desdits rôles en ce qui concerne la Généralité de Limoges, rendus exécutoires par Ch. Boucher, chevalier, seigneur d'Orsay, intendant de ladite Généralité : 1^o octrois de Limoges, Bellac, le Dorat, la Souterraine, Magnac, Saint-Léonard, Saint-Junien, Tulle, Bort, Egletons, Treignac, Ussel, Brives, Angoulême, Confolens ; — 2^o offices de receveurs des tailles, offices du Bureau des finances de Limoges, du Présidial, de la police, de la prévôté, des Élections de Limoges et d'Angoulême, de la Maîtrise des eaux-et-forêts d'Angoulême, offices de la Monnaie de Limoges, offices de notaires royaux et généralement tous offices de judicature, police et finance de quelque nature qu'ils soient ; — 3^o rôles des propriétaires de forges et fourneaux, de domaines engagés, droits sur les foires et marchés, îles et îlots, fossés et remparts ; — 4^o rôles des marchands ; — 5^o rôles des communautés d'arts et métiers en jurande ; — 6^o cabaretiers et hôteliers ; — 7^o rôles des anoblis.

C 286. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1727-1734. — Domaines. — **Droits de confirmation.** — Comptes. — Compte rendu par-devant l'intendant de Limoges, par Étienne Delépine, directeur général du droit de confirmation dans la Généralité de Limoges, de la recette et dépense par lui faite, depuis l'établissement de la régie de Jean Grillau, jusqu'au 18 juin 1727. — Compte du sieur Liron, directeur et receveur du droit de confirmation et ventes des maîtrises, depuis le 7 juin 1727 jusqu'en 1732. — Pièces justificatives desdits comptes. — Autres comptes rendus par les receveurs de Tulle et de Brives. — État des parties qui restent dues par les nobles de la Généralité de Limoges pour droit de confirmation, avec notes individuelles sur les anoblis qui figurent sur cet état.

CONTENTIEUX

C 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier, dont 12 imprimées.

1604-1790. — Domaines. — **Contentieux.** — Demande par l'administrateur général des domaines contre le sieur Etienne Brun, sieur du Petit-Vouillac, d'une somme de 303 livres 7 sols 9 deniers, pour les droits réservés de contrôle des criées et de l'adjudication des biens de Jean Durandeu et Françoise Gignac, sa femme, saisis, réellement vendus et adjugés à Simon. Cochet et autres, par sentence de la Sénéchaussée d'Angoulême du 21 mars 1760 ; — pièces relatives à cette affaire. — Décharge des droits de centième denier dus par M. le comte de Lambertye, à cause des immeubles à lui échus par le décès de messire Joseph de Lambertye, son frère, mort en Amérique : lettre du comte de Lambertye et autres pièces (1785). — Contestation entre le sieur de la Valette et le sieur Durand de Richemond, au sujet de la concession faite à ce dernier d'une portion de terrain joignant la place des Arènes, à Limoges (1789). — Domaines et droits domaniaux de la ville de Limoges. — Procès entre le sieur Guitard, fermier desdits droits, contre le sieur Limousin, son associé, et le sieur la Montagne, receveur desdits droits au bureau des Carmes (1774-1790). — Bail d'une partie des fermes générales au profit du sieur Jean-François Kalandrin, arrêt du Conseil, signé : de Breteuil, 7 décembre 1790. — Autres procès entre le sieur Guitard, fermier des droits domaniaux appartenant au Roi, à cause de sa vicomté de Limoges et divers particuliers. — La veuve du sieur Pierre Hébrard, sous-fermier des droits domaniaux, demande que les particuliers qui ont vendu du foin au régiment de Navarre, soient contraints de lui payer le droit de pesage. — Droits sur les poissons fixés par le tarif du 12 mai 1669. — Ordonnances et affiches à l'adjudication des droits domaniaux de la ville de Limoges, comprenant les droits de « hallage », de pesage à la romaine, de mesurage de bouchons. Charges de l'adjudication, etc.

C 279. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1743-1785. — Domaines. — **Contentieux.** — Demande formée par le fermier des domaines en paiement de différentes sommes pour supplément de droits de contrôle et centième denier contre le sieur Patilhaud, laboureur de la paroisse de Bonnac : pièces relatives à ce procès (1751-1760). — Requête présentée par le sieur Vacherie, arpenteur, à l'occasion d'une demande formée contre lui par le fermier du domaine, faute d'avoir fait contrôler ses arpentements (1764). — Requête de François Boireau, chevalier, seigneur de la Tour et de la Borderie, par laquelle il prie l'intendant d'ordonner au contrôleur des actes de Bellac de surseoir à toutes poursuites pour le contrôle du testament de M. de Lavaud, son père (1768). — Demande en restitution de droit de contrôle formée par le sieur Mailhard des Chapelles, bourgeois de Limoges (1762-1770). — Autre demande en restitution formée par le sieur Boureau de la Quaire et demoiselle Fontréaux (1767-1770). — Autres décisions rendues par l'intendant sur les droits de contrôle et insinuation. — Demande de réforme d'une ordonnance de l'intendant, qui juge que la cession faite par le comte de Lastours à demoiselle de Lastours de ses droits dans la terre de Ladouze doit être réputée pure et simple. — Lettres de Turgot, au sujet de la perception des droits de franc-fief (1774), aux sieurs le Seur et Cambessède. — Mémoires de Julien Alaterre, adjudicataire des fermes unies, à l'appui de demandes en réforme d'ordonnances de l'intendant. — Minutes d'ordonnances rendues par Turgot, relatives au visa des contraintes. — Requêtes, lettres, mémoires et ordonnances relatives à des contestations survenues à propos de la perception des octrois et revenus patrimoniaux des villes de : Tulle, Brives, Ussel, etc. — Jugement rendu le 8 septembre 1778 entre le sieur Beraud, greffier en chef de la juridiction consulaire de Limoges, et le régisseur des droits de greffe ; — pièces produites au procès.

C 280. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier, dont 1 cahier et 1 imprimée.

1704-1776. — Domaines. — **Contentieux.** — Droits de contrôle, franc-fief et centième dernier. — Extrait de l'arrêt du Conseil pour le recouvrement des droits d'amortissements et de francs-fiefs en faveur de Rogier des Essarts, lieutenant général de Limoges. — Arrêt du Conseil qui ordonne le recouvrement des francs-fiefs dus par les roturiers possédant fiefs et autres biens nobles dont les privilèges et exemptions ont été supprimés par les édits des mois de juin et août 1715 : 11 janvier 1716. — Registre pour la perception du droit de centième denier, bureau de Neuvic (1720). — Quittance du centième denier de son office en faveur de J.-B. Duchâteau, huissier à verges du Châtelet de Paris, à la résidence de Bessines (1774-1775). — Option demandée au sieur Baignol, notaire à Limoges, entre l'office de notaire et la commission de commis au contrôle (1773). — Même option au sieur Fautoulier, notaire à Eymoutiers, sur la plainte de ses collègues à M. le chancelier (1773). — Plainte portée par M. Marentin, subdélégué à la Rochefoucaud, contre le fils de feu M^e Goussin, notaire à Coulgens (1774). — Demande en restitution formée par le sieur Jean Guillaume de Fontmartin, lieutenant au bataillon de milice de Limousin, actuellement à Nîmes (1758), bureau d'Ussel. — Requêtes de André de Bonneval, de l'abbesse de Saint-Ausonne d'Angoulême.

C 559. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1740-1747. — Domaines. — **Procédures sommaires** en matière domaniale par devant le Bureau des finances de Limoges, pour Me Joseph Pinot, receveur général des domaines en la généralité de Limoges : contre Pierre Rouchon, sgr. de Cosnac ; — contre Jean Massillaud, maréchal, Nicolas Buisson, laboureur, et Jean Arleix, cabaretier, tous commissaires établis sur les fruits et revenus de la seigneurie de Roussines ; — contre Me Henri Tandeau, prieur de Mourioux ; — contre Alexandre Savard, notaire à St-Bonnet ; — contre d'elle Toinette des Personnes, veuve de Me Gabriel Maine, avocat en la cour et juge de la ville d'Uzerche ; — contre Me Antoine Lanouaille, sieur de la Chièze, docteur en médecine ; — contre Jean Puypezoux, médecin, etc. — Requête du dit Joseph Pinot au Bureau, 1747, « disant que la terre et baronnie de la Villeneuve-au-Comte et Nedde, scituée paroisse de Nedde, de cette généralité, est tenue mouvante du Roy, à cause de sa tour de Maubergeon de Poitiers, à hommage lige et aux devoirs de rachat, suivant la coutume de Poitou ; que par le décès de l'auteur de dame Jeanne-Blanche de Lostange de Pierrebuffière et celui de cette dame, arrivés depuis quelques années, il y a ouverture au rachat de la dite terre et baronnie au profit de Sa Majesté, qui est du tiers d'une année de revenu ; que les seigneurs propriétaires de la dite terre et baronnie non plus que leurs receveurs, régisseurs ou fermiers qui en ont levé les fruit et perçu les revenus ne se sont pas mise en devoir de paye les droite dus au Roy ; et comme le suppliant par le dû de sa charge est seul en droit de demander et poursuivre le paiement des dits droits, qu'il est averty que le sieur Garat, escuyer, qui a acquis la ditte terre et baronnie, est débiteur de partie du prix de son acquisition, le suppliant requiert » le droit de saisir les biens du contrevenant.

C 560. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1740-1748. — Domaines. — **Procédures sommaires** en matière domaniale par devant le Bureau des finances de Limoges pour : Me Roulhac, sgr. de Banul-Renaud, chanoine de l'église de Limoges, contre Joseph Tandeau de St-Nicolas qui lui conteste le droit de lods et ventes sur le bien des Villetles, 1740 ; — Jean Rougeras, aubergiste du logis au *Point du jour*, contre Jean Deschamps, procureur aux sièges royaux de Limoges ; — Louis de Noailles, duc d'Ayen, sgr. baron de Malemort et de Brive, contre Messire Paul de Félines, sgr. de la Renaudie ; — André Thénot, aubergiste du logis des *Trois Rois*, à la Souterraine, contre Léonard Dardanne, marchand ; — Jean Fruchet, fermier des rentes du domaine royal, contre le sieur Gilbrouze, procureur d'office de la juridiction de Manot, et Joseph Malevergne, chanoine syndic du chapitre St-Martial de Limoges, 1742 ; — Jacques de la Chassigne, sgr. de Drouille (?) et Châteauneuf, contre le sieur Savard, « pour raison de droit de lodz et vantes à cause de l'acquisition

faite par le dit Savard d'une métairie située au dit lieu de Châteauneuf » ; — Jean Badon, curé de St-Bonnet près Bellac, contre Messire Pierre de St-Martin, sgr. de Baignat, 1743 ; — Messire Jean Charles de la Place, sgr. de Torsat et autres lieux, contre Jean Faunier, sieur du Plessis, 1745, etc.

REMBOURSEMENT DES DETTES DE L'ÉTAT

C 273. (Liasse.) — 116 pièces, papier, dont 38 imprimées.

1763-1775. — Domaines. — Remboursement des dettes de l'État. — Titres nouveaux. — Édits, arrêts et instructions. — Déclaration relative au cadastre, à la liquidation et au remboursement des dettes de l'État, 21 novembre 1763 ; autre de décembre 1764. — Établissement d'une Commission pour l'exécution de la déclaration précédente. — Délais accordés aux créanciers pour la représentation de leurs titres. — Liquidation des rentes ayant appartenu aux réformés et nouveaux convertis sortis du royaume (1766). — Règlement pour la comptabilité de la Caisse générale des amortissements (1767). — Conversion de divers effets au porteur (1787). — Instruction sur la représentation des titres. — Délai définitif pour l'achèvement des opérations ordonnées par l'édit de décembre 1764. — Suppression de la Caisse des amortissements (1775).

C 274. (Registre.) — In-folio, papier, 115 feuillets.

1767-1772. — Domaines. — Remboursement des dettes de l'État. — Titres nouveaux. — Registre tenu à l'Intendance en exécution de l'arrêt du Conseil du 30 octobre 1767, sur lequel sont inscrites les remises de titres faites par les subdélégués au nom des particuliers pour le remboursement de leurs créances sur l'État (1767-1772). — Enregistrement des titres de propriété des parties prenantes aux États du Roi.

C 275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier.

1766-1787. — Domaines. — Remboursement des dettes de l'État. — Titres nouveaux. — Bordereaux de différentes pièces et titres envoyés à M. d'Ormesson par l'Intendant de Limoges. — Certificats de dépôt de pièces à l'Intendance délivrés à divers subdélégués de la Généralité de Limoges. — Correspondance entre M. d'Ormesson, l'Intendant de Limoges, ses subdélégués et divers particuliers, relativement aux titres nouveaux. — Rentes sur les tailles de l'Élection d'Angoulême, appartenant au sieur Mesnard de la Mongerie. — Rentes du sieur Bernard, négociant, rue du faubourg Saint-Jacques, à Paris. — Rente de 30 livres 12 sols 6 deniers due à la communauté des habitants d'Allasac, au capital de 1,531 livres 8 sols 8 deniers provenant de la réunion à ladite communauté de l'office de greffier des rôles de la communauté d'Allasac.

DIVERS

C 551. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1594-1696. — Bureau des finances. — Commission des trésoriers généraux du Bureau de Limoges à Me Jacques Chappoulaud, pour faire la levée des deniers du Roi ès villes de St-Germain et St-Yrieix, dépendant de l'élection de Limoges, octobre 1594 : « ... D'autant que, causant l'injure du temps, rébellion puis naguières advenue des habitans des lieux et parroisses du pays de Limosin ⁽¹⁾ et mesmes en l'estendue de ceste ellection de Limoges, il a esté et est impossible aux recepveurs des tallies et tallion d'icelle ellection, qui sont de présent en exersisse, pouvoyr entièrement fere la levée et recouvrement des deniers de leurs receptes tant par la mauvaïse volonté et affection des dits habitans que d'allieurs pour s'excuser sur la distance des lieux, difficulté et dangers des chemins, ainsy que les dicts recepveurs des taillies et tallion nous ont remonstré et particullièrement fait entendre. Pour à quoy pourveoyr et affin d'accellerer et avancer les deniers de Sa Majesté, à ce qu'elle en soict secourue en l'urgente nécessité de ses affayres, et les assignations levées sur ceste recepte generale plus commodément payées et acquittées, il nous a semblé pour le mieulx commettre et deputer personnages en aulcungs endroictz de la dicte ellection pour faire la levée et recepte d'iceulx deniers à la nomination d'iceulx recepveurs et desquelz ilz demeurent responsables. A ceste cause, estans certiorés de vostre preudhommie et expérience en ce fait, soubz la nomination et cautionnage des susdictz, vous commectons, etc... » — Ordonnance du Bureau des trésoriers de Limoges, rendue à la requête du procureur du Roi, assisté du fermier du domaine de Sa Majesté, portant que « il sera procédé par saisies féodales sur toutes les terres, justices, fiefs, cens, rentes, dixmes inféodées, péages, biens nobles et autres droits et devoirs seigneuriaux et féodaux, relevans de Sa Majesté dans l'étendue de la présente généralité [de Limoges] et province de Périgord en ce qui relève du vicomté, de Limoges, desquels les possesseurs sont en demeure de rendre leurs hommages et d'exhiber leurs titres et payer les droits et devoirs seigneuriaux et féodaux dont leurs biens se trouvent chargez envers Sa Majesté... » 1696. — Ordonnance du Bureau des trésoriers de Limoges rendue à la requête du Roi, portant contrainte contre certains collecteurs des deniers publics, 1696.

C 552. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1562-1787. — Bureau des finances. — Mandemens d'exécution et pièces de procédures-diverses, 1562 et ss. — Requête de Jean Devoyon, président de trésorier de France, Léonard de Villoutreix, sgr. de Brignac, J.-B. Thomas, premier huissier au sénéchal de Limoges, et autres habitans de Limoges, adressée au Bureau des finances de la généralité, pour obtenir qu'il leur soit donné un alignement avant de reconstruire leurs maisons de la rue Croix-Neuve, 1787.

C 553. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1743-1745. — Bureau des finances. — « Répartition de la somme de 540 ll. que le Bureau [des finances de la généralité de Limoges] a donné de présent pour l'embellissement de la ville de Limoges, en l'année 1743, entre tous les officiers en charge, les vétérans et les veuves et autres officiers compris dans le rolle de la capitation du Bureau des finances de Limoges, pour la dite année 1743 ». — « Role de la somme de 105,000 ll., 2 sols, 4 deniers.. que le Roy en son conseil a ordonné et ordonne estre payée par les conseillers présidents trésoriers généraux de France.... du Bureau des finances de la généralité de Limoges pour leur part et portion des 3,000,000 d'augmentation de finance, portés par l'édit du mois de décembre 1743, pour jouir des nouveaux gages à eux attribuez au denier vingt.... », 1744. — « État des payemens faits au Bureau des parties casuelles à Limoges par les officiers du Bureau des finances de cette

⁽¹⁾ Il s'agit du soulèvement des Crocquans.

généralité. ... pour le premier quart de l'augmentation de finances ». — Délibérations du Bureau relatives à l'augmentation de finance ci-dessus rappelée. — Long mémoire du Bureau relatif au même objet : « Les officiers qui composent cette compagnie se flattent qu'ayant payé le premier quart de leurs deux taxes, l'équité du Conseil ne pourra se refuser aux justes demandes qu'ils prennent la liberté de faire dans ce mémoire et au redressement des griefs qui y sont insérés. La justice qu'ils attendent les encouragera à sacrifier pour le service du Roy le peu de fortune dont ils jouissent. ... On demande l'enregistrement des commissions de tous les employés dans le domaine du Roy, tels que directeurs, contrôleurs ambulans, inspecteurs et autres préposés qui exercent leurs fonctions dans la généralité de Limoges, afin que le Bureau des finances aye connaissance de leurs titres, et l'on insiste à demander que nul commis au recouvrement des deniers royaux ou à la poursuite d'iceux, de telle nature qu'ils soient, s'ingèrent de faire aucuns actes relatifs à leurs commissions, sans avoir préalablement prêté serment au Bureau des finances et reconnu sa juridiction. ... Les officiers du Bureau des finances de Limoges demandent l'arrêt de décharge de toutes impositions publiques, telles qu'elles puissent être, et notamment la réformation du rôle de la taxe des enfans trouvés. ... Le Bureau des finances de Limoges réclame avec les autres compagnies le rétablissement de la juridiction et de ses fonctions pour l'apposition des scellés et l'inventaire des bénéfices consistoriaux. ... On demande le rétablissement des deux deniers pour livre du compte annuel des étapes attribués à la charge de trésorier de France. ... Les trésoriers de France de Limoges demandent la pleine et libre juridiction de la voyrie, continuellement traversée par l'ingénieur du Roy qui, ne voulant point se reconnaître juridicq du Bureau des finances pour ce qui concerne même le domaine du Roy dans l'étendue de la juridiction contentieuse du domaine, attribuée aux bureaux des finances par l'édit de 1627, anticipe journellement sur sa juridiction, luy qui ne peut jamais en avoir aucune ny faire aucune fonction dans la généralité qu'en vertu d'une commission du Conseil dont le Bureau n'a aucune connaissance et par conséquent ignore l'étendue de son pouvoir et perd sa juridiction par le respect que la compagnie a pour les ordres du Conseil dont on présuppose qu'il est porteur. ... Les officiers du Bureau des finances de Limoges n'ont point des termes assez forts pour porter leurs justes plaintes au Conseil et faire les plus humbles et plus vives remontrances sur l'avisement de leurs charges, causé par le mépris qu'inspire au public la cessation presque totale de la juridiction de la grande et petite voyrie, et sur les appels au parlement des ordonnances du Bureau des finances dans les cas de la moindre conséquence. ... On a l'honneur de représenter très humblement au Conseil qu'il y a six ans que, sur un réquisitoire du procureur du Roy au domaine, le Bureau ordonna la restitution d'un terrain considérable appartenant au Roy, au dehors de la ville de St-Yrieix, que les chanoines de cette ville ont usurpé depuis longtemps et qu'ils ont arrenté à plusieurs particuliers ; les preuves de leur usurpation se sont trouvées très claires, et après ce jugement rendu contradictoirement au Bureau des finances, entre ce chapitre et le procureur du Roy, les chanoines de St-Yrieix n'ont eu d'autre voye que celle de l'appel pour se maintenir dans leur injuste possession. La compagnie, fatiguée d'avoir essuyé en 1725 les frais d'un procès au parlement de Bordeaux et ceux de la députation et du séjour d'un de leurs confrères à Paris pour la cassation de l'arrêt rendu en cette cour qui cassait l'ordonnance rendue au Bureau au sujet de l'enlèvement des pierres, s'est contenté d'avoir remply ses fonctions et fait la procédure à ses dépens. ... », etc.

C 554. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1740-1747. — Bureau des finances. — Requêtes adressées au Bureau des finances aux fins qu'il lui plaise parapher les registres destinés à la transcription des recettes et dépenses de la recette générale de Limoges ; les dites requêtes présentées par François Liron, commis aux recettes, Pierre-Léonard Touzac, receveur en l'élection de Limoges, Luc-Hébrard de Veyrinas, contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité de Limoges.

C 555. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1740-1742. — Bureau des finances. — Bordereaux des « espèces que le sieur Liron, commis aux recettes générales des finances de Limoges, a mises ès mains du nommé Brunarie, messenger de Toulouze partant

de cette ville de Limoges pour Paris, en [un, deux ou] trois ballots de finances, marqués comme en marge, pour être remis à M. Renard de Roufiac, receveur général des finances de la généralité de Limoges, escortés des cavaliers de la maréchaussée de cette ville qui s'en sont chargés pour la remettre à la brigade de Bessines ». Les sommes ainsi expédiées varient de 10,000 livres à 182,600 livres.

C 556. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1755-1784. — Bureau des finances. — Vingt reçus, délivrés par le Bureau de la recette de Limoges, des sommes versées par les collecteurs de la paroisse de la Porcherie pour la capitation de l'année 1755 : au total 4,363 livres. — Nombreuses contraintes d'huissier contre la dite paroisse. — Ordres de l'intendant de la généralité aux fusiliers employés pour le recouvrement des impositions de se transporter dans la dite paroisse pour y tenir garnison jusqu'à ce que les collecteurs se soient rendus avec leurs rôles au Bureau de recette de Limoges, 1756. — Avis du bail judiciaire des fruits et revenus du domaine provenant de feu Mazaudois de Bagengette, demeurant à la Croisille, et ce à la requête de Léonard Dupetit, collecteur de la dite paroisse, et de l'autorité des officiers de l'élection de Limoges, 1784.